



COMPTE-RENDU - CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 avril 2022 CUSSEY-LES-FORGES

Étaient présents : Bernard GUILLEMOT - Franck HUERTAS - Stéphane GUINOT - Jean-Marie MUGNIER - Pierre PAGOT - François MARTINACHE - Luc MINOT - Didier THOMERE - Cécile PONSOT - Bernard PITRE - Benoît BERNY - Jean-Noël TRUCHOT - Gérard LEGUAY - Jean-Pierre BROCARD - Chantal BRUNOT - Yolande BRUNOT - Louis MINOT - Joël MAZUE.

Procurations :

Marie-Pierre COUR donne pouvoir à Jean-Noël TRUCHOT,
Charles SCHNEIDER donne pouvoir à Louis MINOT,
Serge BAVARD donne pouvoir à Jean-Pierre BROCARD,
Annick NIORTE donne pouvoir à Gérard LEGUAY,
Dominique DUCHAMP donne pouvoir à Jean-Pierre BROCARD,
Michèle BAUDOIN donne pouvoir à Chantal BRUNOT,
Patrick AVENTINO donne pouvoir à Gérard LEGUAY,
Marie-Luce BON donne pouvoir à Yolande BRUNOT,
Sébastien WALLE donne pouvoir à Yolande BRUNOT,
Dominique MAIRE donne pouvoir à Joël MAZUE.

Étaient absents sans procuration : Didier MIGNOTTE - Antoinette GRAFF Rémy AUBRY - Christophe BOURGEOIS.

OUVERTURE DE SEANCE A 19H

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes à ce jour et la Mairie de Cussey-Les-Forges pour la mise à disposition de la salle.

Il est ensuite procédé à l'appel et à la désignation de Monsieur Luc MINOT comme secrétaire de séance.

Le compte rendu du précédent conseil communautaire est adopté à l'unanimité avec 1 abstention (Stéphane GUINOT).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Attribution des aides aux TPE :

Le président propose au conseil communautaire d'attribuer une dernière aide TPE, dont la demande est arrivée dans les services de la CCTIV fin septembre 2021, mais n'a pas été instruite, suite à une erreur de procédure.

Il s'agit de la scierie GUIDEL à BARJON. Cette entreprise sollicite une aide de 2000 € pour une dépense de 48 300 €, pour l'achat d'une nouvelle machine numérique, engendrant la création d'un emploi.

Pour mémoire, les crédits disponibles à attribuer aux TPE sont de 20 000 € dont 16 000 € versés par le conseil régional.

À ce jour la CCTIV a attribué un total de 9 350 € de subventions.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide de 2000 € à l'entreprise Guidel.

FINANCES

Amortissements :

Suite à une réunion avec Monsieur SOUPART concernant la préparation budgétaires 2022, le président propose de modifier la délibération concernant les amortissements en intégrant le changement de nomenclature M57. Certaines durées sont imposées par le législateur, de plus les biens de faible valeur sont intégrés dans la liste (inférieur à 1000 €), pour une durée d'amortissement de 1 an. Il est précisé qu'il n'y a plus de différence entre « réseaux » et « réseaux eau potable et assainissement », pour retenir uniquement la dénomination « réseaux ». Les biens informatiques sont amortissables sur 3 ans, les biens mis à disposition sont également intégrés dans la future délibération.

Monsieur MAZUE souhaite avoir une précision sur la dénomination « branchement réseaux » et « réseaux ».

Il est précisé que les branchements (robinet) sont amortissables sur 5 ans alors que les réseaux (tuyau) sont amortissables sur 40 ans.

Monsieur SOUPART indique que le coût très élevé de réalisation de réseau sont amortissables sur 40 ans contrairement au coût peu élevé d'un branchement.

Monsieur Mugnier demande dans quelles catégories sont situés les réservoirs et stations de pompage.

Il est précisé que ces biens sont classés dans « construction bâtiment ». Les pompes sont classées dans « matériel et outillage technique ». Toutefois, les travaux de l'interconnexion sont globalisés donc amortissables sur 40 ans.

Monsieur SOUPART précise que cette nouvelle délibération a pour but d'être exhaustive afin de bien ventiler les amortissements en fonction du type de dépense et de fiabiliser l'actif de la CCTIV.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les durées d'amortissement des biens de la collectivité comme suit :

BIENS	DUREE D'AMORTISSEMENT
FRAIS D'ETUDE, ELABORATION, MODIFICATION ET REVISION DES DOCUMENTS D'URBANISME	10 ANS
FRAIS D'ETUDE	5 ANS
CONSTRUCTION- BATIMENT	40 ANS
AGENCEMENT DE BATIMENT	30 ans
CONTRUCTION - VOIRIE	40 ANS
RESEAUX	40 ANS
MATERIEL DIVERS	10 ANS
LOGICIEL	1 AN
MOBILIER	10 ANS
MATERIEL ELECTRONIQUE-INFORMATIQUE	3 ANS
MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	5 ANS
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 ANS
BRANCHEMENT RESEAUX	5 ANS
FONDS DE CONCOURS	10 ANS
BIEN DE FAIBLE VALEUR (inférieur à 1000 €)	1 AN

BIENS MIS A DISPOSITION- BATIMENTS-VOIRIE-RESEAUX	40 ANS
BIENS MIS A DISPOSITION – MATERIEL et MOBILIER	10 ANS

Comptes de gestion :

Le président présente le résultat de clôture des comptes de gestion de chaque budget. Ces résultats correspondent aux résultats des comptes administratifs.

- *Le compte de gestion 2021 du budget principal :*

Compte de gestion 2021 du budget principal					
Sections	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Excédent antérieur reporté	Excédent de clôture
Fonctionnement	2 284 344.58 €	2 220 462.74 €	+ 63 881.84 €	339 560.19 €	403 442.03 €
Investissement	86 484.60 €	175 768.10 €	- 89 283.50 €	105 015.77 €	15 732.27 €

- *Le compte de gestion 2021 du budget RPE, il s'agit de la dernière année puisque ce budget est clos au 31 décembre 2021 :*

Compte de gestion 2021 du budget RPE					
Sections	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Excédent antérieur reporté	Excédent de clôture
Fonctionnement	36 415.54 €	37 857.17 €	- 1 441.63 €	21 150.10 €	19 708.47 €
Investissement	0 €	4 135.30 €	- 4135.30 €	24 896.08 €	20 760.78 €

- *Le compte de gestion 2021 du budget INTERCONNEXION EAU :*

Compte de gestion 2021 du budget INTERCONNEXION EAU					
Sections	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Excédent antérieur reporté	Excédent de clôture
Fonctionnement	122 461.18 €	67 817.28 €	54 643.90 €	24 660.65 €	79 304.55 €
Investissement	138 173.80 €	463 075.25 €	- 324 901.45 €	849 373.12 €	524 471.67 €

- *Le compte de gestion 2021 du budget OM :*

Compte de gestion 2021 du budget OM					
Sections	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Excédent antérieur reporté	Excédent de clôture
Fonctionnement	359 985.75 €	350 106.00 €	9 879.75 €	-2 375.00 €	7 504.75 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

- *Le compte de gestion 2021 du budget SPANC :*

Compte de gestion 2021 du budget SPANC					
Sections	Recettes	Dépenses	Résultat exercice	Excédent antérieur reporté	Excédent de clôture
Fonctionnement	8 970.00 €	5 440.00 €	3 530.00 €	51 278.19 €	54 808.19 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2021.

Comptes administratifs :

Monsieur Gérard LEGUAY présente le compte administratif de chaque budget par chapitre.

Cette présentation n'appelle aucune remarque ni aucune question des membres de l'assemblée.

Le président quitte la salle avant le passage au vote.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve chaque compte administratif 2021.

Affectation des résultats :

Le président présente l'affectation des résultats comme suit :

- Budget principal :

Budget principal	
Affectation en recettes d'investissement ligne 001	15 732.27 €
Affectation en recettes d'investissement au compte 1068	88 625.73 €
Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002	314 816.30 €

- Budget RPE, affecté au budget principal suite à sa dissolution au 31/12/2021 :

Budget RPE	
Affectation en recettes d'investissement ligne 001	20 760.75 €
Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002	19 708.47€

- Budget INTERCONNEXION EAU

Budget INTERCONNEXION EAU	
Affectation en recettes d'investissement ligne 001	524 471.67 €
Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002	79 304.55 €

- Budget OM

Budget OM	
Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002	7 504.75 €

- Budget SPANC

Budget SPANC	
Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002	54 808.19 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats.

Vote des taux de fiscalité :

Le président informe le conseil que le bureau a travaillé sur 3 hypothèses en termes de besoin de ressource fiscale : une hypothèse basse avec 20 000 € en plus, une hypothèse intermédiaire avec 50 000 € et une hypothèse avec 70 000 €.

Plusieurs facteurs nécessitent une augmentation des taux :

- La collectivité subit une perte de recettes importantes liées aux bases du CEA Valduc, un régime dérogatoire avait été négocié par le passé qui permettait de récupérer des bases foncières sur les activités commerciales. Au départ le CEA n'était pas imposé, il l'a été ensuite, ce qui a augmenté mécaniquement la base de taxes foncière. Le CEA ayant eu gain de cause suite à une réclamation, celui-ci n'est plus imposé depuis 3 ans. La perte a été compensée pendant 3 ans par l'état.

Concernant la taxe foncière, la perte des bases est amortie par l'augmentation des bases décidées par l'état de 3.4 %. Trois collectivités sont concernées par cette perte : la CCTIV, la commune de Salives et le conseil départemental.

- L'augmentation de 20 % de l'estimation des travaux du centre de loisirs. Une réunion de travail a eu lieu avec le cabinet d'architecte ROUX. Celui-ci a réévalué le coût du centre de loisirs à 1.2 million d'euros, soit une augmentation de 20 %. Cet estimatif est basé sur les dernières ouvertures de plis.
- Le problème de gestion de la potabilité de l'eau, pour lequel il sera nécessaire d'engager une étude de faisabilité sur la filtration.
- L'activité enfance jeunesse, l'augmentation de la fréquentation engendre une augmentation de la masse salariale. Le recrutement du coordonnateur enfance jeunesse à plein temps, et l'embauche d'un conseiller numérique à venir.
- On assiste à une érosion de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité. Le diagnostic fiscal et financier présenté par Monsieur COCHET, avait souligné cette fragilité. La collectivité doit se garantir une capacité d'investissement pour les projets à venir. Il s'agit d'un tournant pour la collectivité qui doit se donner les moyens réaliser ses projets.
- Le président rappelle les taux de fiscalité 2021 : 2.02 % de TFB, 11.85 % de TFNB et 20.44 % pour la CFE pour un produit fiscal d'environ 700 000 euros.
- La proposition pour 2002 est de 2.45 % de TFB, soit une augmentation moyenne de 5 € par habitant, 14.37 % de TFNB et de 21.77% de CFE, (taux plafonné- conséquence du passage en FPU) soit un produit fiscal de l'ordre de 773 000 euros.
- Monsieur SOUPART précise que l'augmentation des « impôts ménage » doit respecter une règle de lien, alors que le taux CFE est plafonné à 21.77 %. Ainsi, en fonction du produit fiscal attendu, il est nécessaire d'appliquer le taux CFE maximum, et ensuite ajuster les taux des « impôts ménage ».

Suite à cette proposition d'augmentation des taux, plusieurs prises de paroles ont lieu et résumées comme suit :

- Monsieur MINOT demande à quoi vont servir ces 10% supplémentaires. Il estime que les communes ont besoin d'autres services et regrette que les dépenses concernent le territoire de la commune de Selongey. Il aimerait que les petites communes soient aidées, notamment en cas d'absence de la secrétaire de mairie.

- Monsieur LEGUAY rappelle, d'une part que 80 % des bases d'imposition sont situées à Selongey, d'autre part, que la commune est dotée d'équipement de centralité qui bénéficie à l'ensemble du territoire, et qu'enfin les recettes fiscales engendrées par la vente de terrains de la ZAE bénéficie en totalité à la CCTIV.
- Madame PONSOT précise, d'une part que + de 60 % du budget de la CCTIV est affecté à l'activité enfance jeunesse, cette compétence est répartie sur l'ensemble du territoire de l'EPCI, et d'autre part que la compétence secrétaire de mairie pourrait être développée par l'EPCI, mais cela engendre une contribution supplémentaire de chaque commune. Elle défend l'esprit communautaire, l'ensemble des élus doivent être moteur, de plus la solidarité communautaire permet de maintenir du service périscolaire sur l'ensemble des RPI et donc de maintenir des écoles. Pour augmenter le niveau de service il faut augmenter les moyens, de même, il est indispensable de définir les projets du territoire.
- Monsieur GUINOT demande une précision concernant la justification de l'augmentation des taux par rapport aux travaux à venir de l'interconnexion, tout en ayant conscience que les dépenses d'investissement sont très importantes. Il déplore que « l'argent public finance des cabinets conseil privés, pas toujours compétents, alors que la collectivité peut faire appel à des services de la fonction public en matière d'analyse financière ».
- Monsieur MUGNIER réaffirme ce qu'il a exprimé en bureau, à savoir « qu'au moment de la fusion, les sources de la tille avaient des taux équivalents à ceux d'aujourd'hui alors que la CC du canton de Selongey avait des taux proches de zéro. Cette situation contribue à la stagnation de la DFG et à l'augmentation du FPIC ». Concernant le budget de l'interconnexion Eau, il indique que l'excédent de ce budget est important et qu'il pourra couvrir les dépenses futures d'investissement.
- Monsieur TRUCHOT estime qu'il est nécessaire d'être prudent compte tenu du transfert de la compétence eau et assainissement en 2026 qui engendrera une prise en charge d'investissements par l'EPCI.
- Monsieur HUERTAS demande qui gère la qualité de l'eau.
- Monsieur MAZUE, rappelle que la CCTIV qui compte 5000 habitants a ses limites en termes de capacité financière par rapport à des besoins de services croissants.

Le président apporte les réponses suivantes :

⇒ Concernant les investissements prioritaires : Le centre de loisirs :

- L'augmentation de 20 % du coût des travaux du centre de loisirs doit être financée alors que la collectivité est déjà fortement endettée. Les subventions ont été demandées sur la base de 1 millions, il sera nécessaire de financer la différence, d'autant plus que la collectivité doit renoncer au financement LEADER suite à un démarrage des travaux trop tardif.

⇒ Concernant l'interconnexion eau :

- L'entreprise VEOLIA assure le suivi de Chloration par un contrat de prestation, mais il n'y a aucun dispositif concernant les pesticides.
- Le financement de ce budget annexe par le budget général est possible, mais ne sera peut-être pas nécessaire et sera fonction des contraintes d'investissement liées à la présence de pesticides.
- Le groupement d'achat porté par la CCTIV pour la réalisation des schémas directeurs des réseaux d'eau permettra d'avoir un état des lieux de l'état des réseaux et un planning de travaux par ordre de priorité. Le retour des offres est prévu pour le 2 mai prochain.

⇒ Concernant les services aux communes :

- La stratégie adoptée lors de l'élaboration du contrat de territoire global a justement affirmé que cette action visait à apporter, dans les communes, de nouveaux services. C'est le cas pour le conseiller numérique, qui sera nomade et non basé en permanence dans des locaux au bourg centre.
- Le président rappelle également que si le centre de loisirs est implanté à Selongey, un service de bus gratuit permet de transporter les enfants de la grande majorité des communes vers ce dernier.

- Plusieurs actions de mutualisation ont été engagés au profit des communes (achat des défibrillateurs et marché groupé des schémas directeurs des réseaux d'eau). Aucune des heures nécessaires à ces travaux n'ont été refacturés aux communes.
- La CCTIV n'a pas la compétence « secrétaire de mairie », mais si c'était une volonté des communes de transférer ce personnel, le projet serait bien évidemment étudié.
- Le bourg centre offre aussi des services intéressants pour les contribuables et usagers du territoire.

⇒ Concernant les prestations de cabinet conseil.

- Lors du dernier conseil, le président a annoncé suspendre l'accompagnement du cabinet KPMG pour l'élaboration du pacte fiscal et financier. Il rappelle également que les conseils de KPMG ont permis de gagner de nouvelles recettes lors du passage en FPU, notamment en bénéficiant d'une dotation bonifiée.

⇒ Concernant la taille de la CCTIV

- Lors de la fusion, les élus ont souhaité un EPCI à 5000 habitants, avec ses avantages et ses inconvénients. Les choix fiscaux qui ont été fait depuis la fusion ont progressivement restreint notre capacité d'investissement tandis que les investissements indispensables réalisés ont amené à un niveau d'endettement élevé.

A la demande de plusieurs élus, Monsieur SOUPART annonce les taux de la COVATI, 25 % de TFB, 12.34 % de TFNB. Il propose également des réunions trimestrielles de la DRFIP sur des problématiques récurrentes, notamment lors de la mise en place du conseiller de proximité.

Après ces échanges, le conseil communautaire fixe à la majorité (contre : Stéphane GUINOT et Bernard GUILLOMOT), les taux comme suit :

2.45 % de TFB, 14.37 % de TFNB et 21.77 % de CFE.

Vote du taux de la TEOM :

Le président précise que le SMOM a voté une augmentation de 2 euros par habitant pour l'année 2021, et pour mémoire une augmentation de 1.50 € par habitant l'année précédente qui n'avait pas été répercutée aux habitants. Lors du travail sur l'harmonisation du financement des OM, le cabinet KPMG avait fait une estimation à 6.45% sur la base d'une augmentation attendue de 1.5 euros par habitant. En proposant, ce même taux, le budget reste équilibré.

Il est précisé que compte tenu du projet de budget 2022, un taux en deçà de 6.45% ne permet pas d'atteindre l'équilibre. En effet, sur les conseils du Trésorier, des crédits sont prévus en titres annulés et en créances éteintes, puisque qu'un travail important de régularisation des créances de ce budget annexe est au cours au sein des services de finances publiques.

Le conseil communautaire fixe à l'unanimité les taux comme suit 6.45%.

Budgets primitifs 2022 :

Le président présente les différents budgets primitifs de la collectivité par chapitre comme suit :

Budget ordures ménagères :

Budget ordures ménagères		
Sections	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	367 014.75 €	367 014.75 €
Investissement	0 €	0 €

Budget SPANC :

Budget SPANC		
Sections	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	64 008.19 €	10 800.00 €
Investissement	13 200 € (dont 13 200 € de RAR)	13 200 € (dont 13 200 € de RAR)

Il est précisé que les tarifs de la COVATI, prestataire de service pour la CCTIV, ont augmenté, alors que la CCTIV n'a pas encore procédé à cette augmentation.

Budget interconnexion Eau :

Budget Interconnexion Eau		
Sections	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	179 304.55 €	131 600.00 €
Investissement	1 136 969.67 €	205 478.00 €

il est précisé que :

- L'agriculteur concerné par le périmètre rapproché a 2 ans pour convertir sa parcelle en bio. Il s'agit d'une obligation pour l'exploitant. L'estimation donnée par la chambre d'agriculture est de l'ordre de 40 000 €. De plus le nouvel arrêté renforcera vraisemblablement les contraintes des exploitants concernés par les périmètres de protection.
- Les subventions d'investissement attendues sont plus faibles que prévu, car les dépenses justifiées sont inférieures à celles prévues lors de la demande de subvention. Toutefois la CCTIV contestant les sommes retenues, sollicite des explications détaillées à l'agence de l'eau.

Budget principal :

Budget principal		
Sections	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	2 666 870.77 €	2 666 870.77 €
Investissement	933 387.55 €	933 387.55 € (dont 104 358 € de RAR)

Le président précise que les charges à caractère général sont maîtrisées, tout en favorisant une activité enfance jeunesse satisfaisante.

Concernant le personnel, il est pris en compte plusieurs facteurs, le changement de situation statutaire de personnel, l'augmentation du point d'indice, et le recrutement d'un conseiller numérique.

Les amortissements prennent eux en compte les biens mis à disposition intégrés à l'état d'actif de l'EPCI en décembre dernier.

Le détail des dépenses d'investissement est spécifié dans le document de présentation.

La dépense prévisionnelle la plus importante est consacrée aux travaux de rénovation du centre de loisirs. Cette dépense n'est qu'une partie du montant total prévisionnel du projet. Une autorisation de programme assortie de crédits de paiements sur plusieurs exercices budgétaires sera proposée au conseil communautaire lors d'une prochaine séance. Cette procédure permet de connaître l'enveloppe globale affectée au projet ainsi que les crédits

de paiement prévus et réalisés chaque année. Une délibération du conseil communautaire à chaque fin d'année permet de connaître l'état d'avancée des dépenses d'investissement.

À la demande des élus, il est précisé que 30 % des financements sont inscrits au BP 2022 concernant le centre de loisirs.

Concernant les amortissements, des précisions sont apportées sur la ventilation des articles.

La participation à l'école de musique est bien prévue en dépenses de fonctionnement, le rapport d'activité sera demandé à la COVATI avant le paiement de cette contribution.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve chacun des budgets primitifs qui leur ont été présentés.

Expérimentation de la synthèse de la qualité des comptes :

Le président souligne les progrès effectués au cours des derniers mois par le personnel de la CCTIV pour la préparation, l'exécution et le suivi budgétaire. Il transmet la parole à Monsieur SOUPART afin de présenter un nouveau dispositif : la synthèse de la qualité des comptes locaux.

Ce dispositif pour les communes de + de 3500 habitants et de moins de 10 000 habitants, consiste à établir un rapport sur la qualité comptable. Il s'agit de vérifier si l'ensemble des mesures mises en place répond au standard des normes comptables, et qu'elles s'inscrivent bien dans une démarche d'amélioration de la qualité comptable.

Plusieurs indicateurs sont pris en comptes :

- Les comptes de gestion
- Les contrôles comptables automatisés
- Les indices de qualité comptable-inventaire, état des restes à recouvrer etc...
- L'analyse porte sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

⇒ L'indice de qualité comptable était d'environ 55 % au 31 décembre 2020 et est passé à 75 % au 31 décembre 2021.

⇒ Amélioration du taux de recouvrement, avec 2019 un taux de 92%, en 2020 un taux de 95 % et en 2021 un taux de 97%, sur l'ensemble des budgets de la collectivité. Une politique active de la trésorerie a été mise en place.

⇒ L'état d'actif est en concordance avec l'état de la trésorerie.

⇒ Des scories comptables sont présentes, elles sont liées à la fusion récente de 2 collectivités.

⇒ Amélioration de l'ensemble des amortissements, ainsi que le suivi des subventions transférables, des provisions sont également inscrites.

⇒ Des progrès restent à faire les exercices budgétaires, car en fin d'année la collectivité doit rattacher budgétairement l'ensemble des dépenses engagées sur l'exercice.

⇒ La qualité de l'émission des mandats et des titres est en nette amélioration, car le taux de rejet des mandats est de 2.47 % en 2020 et de 0.38% en 2021.

⇒ Les comptes d'imputation provisoire sont en très nette diminution (534 000 euros en 2020, 113 000 € en 2021).

⇒ Les flux croisés sont à revoir, il s'agit des dépenses et recettes entre EPCI et communes, la comptabilisation n'est pas identique d'une commune à l'autre, il est nécessaire d'harmoniser les pratiques afin de fiabiliser la lecture des comptes.

⇒ Pour conclure, les points de faiblesse feront l'objet d'un engagement partenarial, avec une présentation de la synthèse en début de procédure, puis en milieu ou en fin de mandat pour connaître le niveau d'évolution.

La DGFIP est très attentive à cette démarche puisque la CCTIV est le premier EPCI de la Côte d'Or à rentrer dans ce dispositif.

Monsieur SOUPART complète son intervention en indiquant que le passage à la M57 d'ici le 31 décembre 2022, engendrera des contraintes importantes pour l'EPCI. Ensuite le compte financier unique remplacera le compte de gestion et le compte administratif.

Les standards comptables évoluent et se rapprochent du secteur privé, il y a l'aspect comptable et l'aspect budgétaire, la sincérité budgétaire est parfois aléatoire (recettes non notifiées, dépenses imprécises). L'outil « autorisation de programme » est un bon outil afin d'avoir un suivi pointu des dépenses et des recettes.

- Monsieur MAZUE souhaite connaître quels sont les avantages de cette démarche ainsi que la charge de travail supplémentaire engendrée par celle-ci.
- Il est précisé qu'il s'agit d'un travail commun entre la trésorerie et la collectivité, le but est de planifier les axes d'amélioration. De plus, le temps passé à respecter ces procédures sont du temps de gagner sur les éventuelles corrections à apporter. La démarche de certification est un argument important auprès des cofinanceurs et des organismes bancaires.
- Le président rappelle aussi que le travail effectué depuis ces derniers mois est vraiment important pour la collectivité et relate de mauvaises expériences vécues ses dernières années. Il remercie Monsieur SOUPART pour son intervention.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

A la demande de Monsieur TRUCHOT, il est précisé que la signature du contrat de maintenance des défibrillateurs est laissée à la libre appréciation des communes.

Plusieurs élus demandent que la collectivité communique davantage sur ses décisions et actions et pas seulement sur le site internet.

La commune de CUSSEY invite l'ensemble des membres à partager le verre de l'amitié, et les élus sont également invités à signer l'ensemble des documents budgétaires.

La séance est levée à 22h15

Le secrétaire,

Luc MINOT

Le président,


Benoît BERNY

